

## ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 595

Règlement modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux droits acquis et aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

### **Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage CV. 195**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement CV. 595 modifiant le règlement de zonage CV. 195, dont l'effet est de modifier le régime de droits acquis pour correspondre à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'ajouter des contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Une assemblée publique de consultation suivie d'une séance extraordinaire du conseil aura lieu le 8 juillet 2024 à 19h30 au bureau de la ville, située au 45, rue Beausoleil à la Ville Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

Article 3 : Ayant pour effet de définir les cas de perte de droits acquis

Article 4 : Ayant pour effet de retirer les droits acquis indéfinis à l'usage résidentiel

Le règlement de modification concerne l'entièreté du territoire.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à [mairie@ville.stgabriel.qc.ca](mailto:mairie@ville.stgabriel.qc.ca).

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la *Loi*.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.



Michel St-Laurent

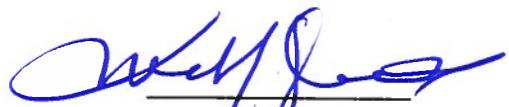
Directeur général et greffier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 4 JUIN 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2024.



Michel St-Laurent

Directeur général et greffier